

<b>Zeitschrift:</b>	Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Société Forestière Suisse
<b>Band:</b>	77 (1926)
<b>Heft:</b>	9-10
<b>Artikel:</b>	L'expérience saxonne, ou un demi-siècle d'application de l'exploitabilité financière
<b>Autor:</b>	H.B.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-785453">https://doi.org/10.5169/seals-785453</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



LA FORêt DOMANIALE DU GALM, PRÈS DE MORAT (CANTON DE Fribourg)

Phot. H. Knuchel

*A droite:* une chênaie créée par semis en 1715; volume total à l'ha 440 m<sup>3</sup> d'un bois excellent  
*A gauche:* Peuplement d'épicéa issu de plantation après la coupe de la vieille chênaie. Volume sur pied assez élevé, mais la qualité du bois laisse à désirer et la pourriture y fait de grands dégâts

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

---



## ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

---

77<sup>me</sup> ANNÉE

SEPTEMBRE/OCTOBRE 1926

M 9/10

---

### L'expérience saxonne, ou un demi-siècle d'application de l'exploitabilité financière.

Le journal forestier « Silva » a donné, dans son fascicule du 21 novembre 1924, sous la signature de Bernhard, un article intitulé : « Sachsen und die Bodenreinertragslehre », résumant les expériences faites dans les forêts domaniales de la Saxe avec l'application de la théorie de la rente foncière ou de l'exploitabilité financière. Cet article fait connaître au monde forestier des faits d'une signification trop essentielle pour qu'il n'y ait pas lieu de les méditer ici. Nous prendrons acte tout d'abord des constatations principales de Bernhard, puis nous essaierons d'en tirer les enseignements qu'elles comportent.

Les forêts de l'Etat de Saxe couvrent 172.061 ha; notons la valeur qu'une pareille étendue confère aux expériences qui y ont été faites, valeur rehaussée encore par l'intention hautement déclarée de soumettre ces forêts à une gestion rigoureusement rationnelle, conforme aux règles énoncées par Pressler dans « Der rationelle Waldwirt ».

En 1886, sous l'influence de Judeich et de Pressler, ces forêts furent aménagées et exploitées dès lors sur la base de l'exploitabilité financière. Les renseignements donnés par Bernhard remontent cependant, en ce qui concerne les possibilités et les exploitations, jusqu'à 1817, de sorte qu'il est possible de comparer possibilités et exploitations avant et après l'adoption de cette exploitabilité.

Exprimons toutefois le regret que ces renseignements ne s'étendent pas aussi aux matériels sur pied; ceux-ci ne sont donnés que pour 1903; selon la procédure saxonne pour les aménagements, le matériel n'est déterminé que par estimation oculaire; il en résulte que l'accroissement calculé n'est lui-même que l'expression d'une estimation, d'estimations successives qui ne font que

rendre les impressions et peut-être les tendances personnelles, optimistes ou pessimistes, des taxateurs qui se sont suivis dans la suite des années. On peut, dans ces conditions, ne pas trop regretter les absentes données touchant les matériels; elles n'auraient eu quand même qu'une valeur très relative et n'aideraient guère plus à caractériser la situation.

Voici les données de Bernhard quant aux possibilités et aux exploitations effectives :

Années	Possibilités m <sup>3</sup>	Exploitations m <sup>3</sup>	Remarques
1817—1826	398.700	411.456	
1827—1836	367.700	400.669	
1837—1846	365.900	370.368	
1847—1853	414.600	452.594	
1854—1863	493.500	512.224	En 1866 adoption de la révolution financière.
1864—1873	603.000	664.771	
1874—1883	758.000	767.500	
1884—1893	808.200	815.232	
1894—1903	850.000	849.555	
1904—1913	869.680	881.207	
1914—1918	767.800	674.432	
1919	641.800	862.708	Accroissement selon estimation 620.000 m <sup>3</sup> , soit 3,60 par ha.
1920	579.300	741.589	
1922	500.000	449.267	Possibilité 500.000 m <sup>3</sup> , soit 2,85 par ha.

Quant aux matériels, l'article de Bernhard contient cet unique renseignement :

en 1903 on évaluait les existences à 19.000.000 m<sup>3</sup> soit 110 par ha (seulement !);

le « matériel normal » devant être de 22.000.000 m<sup>3</sup> soit 127 par ha (seulement !!).

La possibilité a suivi une marche assez régulièrement ascendante dès 1817 jusqu'à 1866; elle a suivi encore, comme par force acquise, cette ascension jusqu'en 1913 où elle a touché son summum par 869.680 m<sup>3</sup> pour tomber ensuite très rapidement à 500.000 m<sup>3</sup> en neuf ans.

Les exploitations elles aussi sont allées d'une allure rapide-

ment montante, se tenant presque toujours notablement au-dessus des prévisions, malgré le garde-à-vous des possibilités en recul dès 1904.

Ces faits dénotent à la fois l'insécurité de la méthode et l'épuisement des forêts.

Comment l'auteur de l'article apprécie-t-il cette situation ? Nous traduisons :

« Il y a eu surexploitation à partir de 1884/1903 ... On a empiété sur les moyens de production ... On a réalisé du matériel sans qu'il y en eût excès démontré ... L'application de la doctrine de la rente foncière n'a pas su mettre les forêts saxonnnes à l'abri des excès d'exploitation ... Une gestion qui a si peu fait compte jusqu'ici avec le rapport soutenu ne saurait prétendre qu'elle est à la hauteur ... Le résultat de notre gestion en Saxe est, sans aucun doute, celui-ci que, dans la situation actuelle, caractérisée par une gêne économique aiguë, nous ne trouvons plus dans nos forêts les ressources dont d'autres Etats allemands peuvent disposer; nous ne pourrions porter la main sur celles qui nous restent sans léser gravement les droits des générations à venir ...»

Cherchant à se rendre compte des causes de cette situation comprise, Bernhard déclare : « La doctrine de la rente foncière est certainement responsable en partie de cet état de choses ... La détermination du moment précis où, le matériel en excès étant liquidé, l'exploitation doit être ramenée à l'égalité avec l'accroissement, est un problème trop délicat pour que sa solution puisse être donnée par la révolution financière ...»

Le fait est que la valeur des forêts et leur capacité de production ont été abaissées et qu'on ne s'en rendait pas compte. Il serait intéressant de rechercher quels facteurs négatifs exprimant ces abaissements seraient à introduire dans les formules fondamentales de l'exploitabilité financière; ces formules, pour rendre les effets réels de leur application, devraient contenir des facteurs négatifs ou d'amortissement de matériel et de fertilité dont l'omission a été néfaste aux forêts saxonnnes.

Arrêtons là nos citations qu'il serait pourtant instructif de poursuivre encore; contentons-nous de cette constatation d'impuissance après 56 ans d'application d'une méthode qui s'était présentée à ses débuts sous un appareil fort imposant.

Mais, si l'aventure saxonne a tourné à la mésaventure, et s'il y aurait mauvaise grâce à insister, il peut être permis, dans le but de ne pas risquer cette mésaventure ailleurs, d'examiner si, abstraction faite des contingences saxonnées, il n'y aurait pas dans la théorie elle-même de l'exploitabilité et de la révolution financières des vices, des insuffisances qui expliquent l'inéluctable échec auquel elle devait aboutir ?

Nous considérons comme un vice le fait d'admettre comme connues et d'introduire dans les formules du Bodenerwartungswert et du Weiserprozent des valeurs qui sont seulement conjecturales, telles que le prix futur des assortiments et le taux de placement; ce sont des éléments instables à la variabilité desquels le traitement cultural du peuplement forestier ne peut pas s'adapter et desquels on a cependant voulu le faire dépendre ! Et c'est aussi une erreur que d'admettre à l'égalité d'une connue et de spéculer sur elle, une indéterminée comme l'accroissement dont le maximum non défini est un but et non un fait.

C'est encore un vice que d'introduire dans une formule des quantités déterminées par des procédés à peine empiriques comme le matériel évalué par simple taxation oculaire; de telles valeurs sont d'ordre subjectif et l'on a peine à concevoir qu'on puisse prétendre en déduire des conséquences rigoureuses sur la constitution vers laquelle il convient d'orienter les peuplements et sur l'opportunité de leur réalisation en masse.

Nous découvrons un troisième vice dans ceci que la théorie de l'exploitabilité financière est façonnée sur le rigide peuplement unien qui est impropre aux évolutions qui pourraient être favorables à sa végétation, peuplement dans lequel les possibilités de tenir compte, de favoriser et de faire valoir les aptitudes individuelles des arbres sont réduites presque à néant; et ainsi la formule du Weiserprozent laisse tomber un des facteurs favorables à la durée les plus actifs, le facteur biologique. Il est bien certain que le sylviculteur a une action étendue et profonde sur les composants du peuplement et sur son énergie végétative; cette action s'exerce en bien ou en mal; il s'agit d'assurer le bien et d'éviter le mal; les cas d'observation sont maintenant nombreux qui établissent d'une façon irréfutable que, sous une gestion entendue et conscientieuse, la production a pu être portée dans le court

espace d'une vie d'homme au double, au triple, au quadruple de ce qu'elle était estimée; et c'est là toute la raison de la campagne qui se soutient en faveur de la « gestion directe »; ce serait d'ailleurs mettre en doute les principes darwiniens de la sélection et de l'influence du milieu ambiant, c'est-à-dire des conditions édaphiques modifiables au gré de l'homme, que de contester au sylviculteur le pouvoir et le devoir d'agir sur l'énergie de la végétation forestière. C'est pourquoi aussi la révolution préfixant un terme à l'existence d'un peuplement dans son ensemble n'est pas une notion de culture. Pour tenir compte de l'emprise du sylviculteur, il conviendrait d'introduire dans la formule du Weiserprozent un facteur positif ou négatif exprimant le savoir-faire du sylviculteur, facteur essentiel sans lequel la formule reste incomplète et fausse. La vie sylvaine se refuse à passer par le canal de la formule. C'est ce que Bernhard semble entrevoir, si nous en jugeons par le passage dans lequel il cherche à expliquer par l'usure du sol la défaillance de l'exploitabilité financière. « Le fonds forestier subit une usure aussi bien que toute autre matière employée à la production, il faut donc recourir à des moyens propres à lui conserver sa puissance... » Or, une sylviculture rationnelle, c'est-à-dire s'édifiant sur les faits naturels et sachant mettre à profit non seulement la matière minérale du sol forestier mais encore l'atmosphère qui est tout aussi bien une partie intégrante du fonds producteur et, plus encore, les influences du milieu ambiant, les qualités physiques et biologiques du sol et les aptitudes individuelles des arbres avivées par une sélection constante, — cette sylviculture-là ne saurait avoir pour conséquence l'usure du sol : elle le conservera au contraire dans son intégrité et même l'enrichira. Pour nous la cause des désillusions causées par la doctrine de l'exploitabilité financière se trouve dans l'abandon ou le non-emploi ou même l'altération d'essentiels éléments de la fertilité. La capacité de rendement en matière est pourtant la base première de la capacité financière; c'est la production en matière elle-même qui signale si les substances et les énergies engagées sont utilisées « in pleno » et c'est l'accroissement concret et non la rente en argent qui est l'indicateur de l'utilisation rationnelle. La très savante gestion forestière saxonne n'a pas pu empêcher, parce qu'elle n'a pas su prévoir, que la fertilité des forêts

qu'elle administrait allait être compromise et que la capacité de production reculait jusqu'à n'être plus aujourd'hui que de 3,6 m<sup>3</sup> par ha et par an; elle ne s'est pas rendu compte qu'elle organisait elle-même le chômage de ses moyens de production.

Mais la cause qui, quoique indirecte, a été peut-être la plus lourde de conséquences dans l'application de l'exploitabilité financière est l'idée, fausse selon nous, que ses initiateurs se sont fait de la *nature* et du *fonctionnement* du *capital forestier*, par quoi nous entendons en ce moment spécialement le matériel-bois. Soyons reconnaissants aux « Reinerträgler » d'avoir attiré l'attention des forestiers sur les inconvenients de rentes différées et des accumulations de matériel telles que les impose dans les classes d'âge supérieures la constitution des forêts sur la donnée de la révolution, c'est-à-dire sous la forme de peuplements uniques chargés d'ans; ils ont donné la preuve que certaines formes d'immobilisation du capital sont paralysantes; leurs critiques en ont fait bonne justice. Mais ils ont commis de leur côté l'erreur de s'en prendre au capital lui-même au lieu de s'en prendre à la forme de l'immobilisation; la solution devait être cherchée non dans la liquidation du capital prétendument en excès, mais dans une *autre* forme d'engagement; il fallait éviter que l'accumulation du matériel devint une gêne pour l'énergie de la végétation, un obstacle à l'expansion normale des organes des arbres et aux fonctions de la nutrition; il fallait rechercher l'équilibre entre la masse productrice et son accroissement et ne pas prétendre mesurer cet équilibre par le taux de l'intérêt de l'argent. La solution qu'ils ont donnée, relevant plutôt de la mécanique que de la biologie, est donc fautive comme s'y attendaient les sylviculteurs intuitifs.

La notion du capital forestier qu'on présente dans le système de l'exploitabilité financière par son côté mathématique, a en outre des aspects juridiques et moraux qu'on ne doit pas négliger. Il y a ici encore insuffisance chez le « Reinerträgler ».

En effet, le capital forestier fut à l'origine un bien gratuit, donné par la nature; les personnes morales, et tous possesseurs qui prétendent à cette qualité, n'ont sur lui qu'un droit d'usufruit. Ils ont l'obligation de le conserver et de le transmettre non amoindri, c'est-à-dire dans une puissance de production d'utilités au moins égale à sa capacité antérieure, augmentée s'il se peut.

La question qui devait se poser aux débuts de l'application de l'exploitabilité financière était donc, non pas de savoir s'il y avait du capital à réaliser, mais si ce capital ne pouvait pas trouver un emploi meilleur dans la forêt même sous une autre forme, par exemple de plus grande diffusion; et ce n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens et les combinaisons pouvant aboutir à une augmentation de la production perpétuelle avec le capital présent qu'il eût été permis de passer à la réalisation d'une portion en surcharge démontrée parce qu'inutile ou même nuisible à cette production maximale et perpétuelle. Il y a un sens des responsabilités envers les générations futures qui ne peut être satisfait par les considérations sur l'éphémère taux de placement; c'est ce que doivent se dire tous les forestiers qui ont quelque part à la gestion de la fortune publique; c'est ce que sont amenés à reconnaître, après 60 ans d'expériences, ceux qui ont eu à appliquer les théories financières de Judeich et de Pressler.

Nous avons encore à signaler un écueil que la théorie de l'exploitabilité financière n'a pas su et ne peut éviter : c'est la confusion matérielle entre le revenu et le capital. Cette confusion se fait pour ainsi dire automatiquement au moment de la perception du revenu par la coupe. Elle est extrêmement facile à commettre, le revenu forestier ne pouvant se percevoir tel qu'il se produit, mais accumulé, concrétisé sous la forme de portions du capital auquel il s'est incorporé à mesure qu'il s'est produit. Parer à cette confusion est donc d'une nécessité élémentaire en même temps que d'une importance primordiale; le moyen simple et sûr de le faire est de s'assurer par le moyen de l'inventaire (non pas de l'estimation) que le capital reste intact. Bernhard voit une des raisons qui expliquent les regrettables résultats de la politique forestière financière saxonne précisément dans la difficulté qu'il y a de faire le départ entre le revenu et le capital. Il écrit : « La doctrine de la rente foncière, à l'égal d'ailleurs de toutes les autres méthodes de détermination de la possibilité, n'offre pas le moyen de faire dans la récolte la distinction entre le capital et la rente, entre le produit et le fonds producteur, pas plus que de reconnaître d'une manière sûre par des signes extérieurs la maturité du produit...» Contrairement à cette opinion nous pensons qu'un tri suffisamment rigoureux peut se faire par le moyen des inven-

taires périodiques fréquents et l'emploi des tarifs d'aménagement; on peut suivre par leur moyen avec une approximation suffisante les mouvements du capital et obtenir ainsi la sécurité que la méthode saxonne n'a pu garantir. Mais voilà, l'inventaire forestier ne rencontra jusqu'ici en Saxe que du dédain; Bernhard vient cependant à cette solution dédaignée : « Nous devrons à l'avenir procéder à des inventaires de matériels, ne fût-ce que par classes de grosseur.»

Félicitons-nous, en Suisse, de ce que nous sommes déjà entrés résolument dans cette voie qui est celle de la sécurité; tenons-nous en garde contre la spéculation quelque savante qu'elle paraisse; efforçons-nous par le contact intime avec la forêt d'en mieux saisir la biologie et, par la critique objective de chacune de nos opérations, d'y adapter de mieux en mieux le traitement; reprenons toujours conscience de nos responsabilités de gérants de biens communs qui doivent être impérissables; responsabilités que nous avons non seulement vis-à-vis de la génération dont nous faisons partie, mais envers les générations futures pour lesquelles nous devons mettre ces biens en état et les préparer pour une production de plus en plus intensive d'utilités; nous leur laisserons peut-être moins d'argent, mais plus de valeurs réelles et idéales, car nous créerons en même temps de la beauté.

H. By.

---

### Les dunes de Mogador et leur fixation.

Ceux qui ont eu le privilège de visiter ces dernières années le Maroc français ont été émerveillés du développement rapide réalisé par ce pays. Des cités comme Rabat et Casablanca, entre autres, ayant tout à fait le caractère de grandes et belles villes, un réseau routier sillonné de cars et d'autos rivalisant avec les plus belles routes de France, des voies ferrées reliant les principaux centres, attestent la grande vitalité de cette colonie née d'hier pourtant, puisque le débarquement du corps d'occupation français à Casablanca qui marque le début de son essor est vieux de 15 ans seulement.

Mais à côté de ces signes extérieurs frappant tous les yeux s'effectue une œuvre qui, pour être moins apparente, n'en a pas moins pour cette contrée une importance considérable; je veux